



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

accès aux soins

Question au Gouvernement n° 3265

Texte de la question

POLITIQUE SANITAIRE

M. le président. La parole est à M. Stéphane Travert, pour le groupe socialiste, républicain et citoyen.

M. Stéphane Travert. Ma question s'adresse à Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes. J'y associe ma collègue Geneviève Gosselin-Fleury et les élus du Cotentin. La santé est un bien précieux auquel nos concitoyens sont très attachés. L'accès aux services de soins, y compris en milieu rural, est un droit fondamental au cœur de nos préoccupations. Nos collectivités, les régions en particulier, investissent lourdement et durablement dans la construction de pôles de santé libéraux et ambulatoires pour assurer le nécessaire accès aux soins de nos concitoyens et préserver nos territoires du déclin de la démographie médicale.

Tel est le cas en Basse-Normandie et en particulier dans la Manche où la collectivité régionale porte une attention significative à la prise en charge sociale et sanitaire de ses habitants par des investissements conséquents. Depuis le mois d'août dernier, l'hôpital de Valognes est au cœur de l'actualité en raison de la fermeture du service des urgences et du service mobile d'urgence et de réanimation – SMUR. Une mobilisation sans précédent des élus, de la population et de la communauté médicale a vu le jour et une pétition visant à défendre le service public hospitalier, lancée par une association dont je salue ici l'engagement, a rassemblé 24 000 signatures.

Votre intervention, madame la ministre, a été capitale. Elle a permis de faire face aux urgences vitales et de rouvrir le service mobile, indispensable dans le Cotentin. Nous travaillons actuellement avec le maire de Valognes, les élus et vos services à la mise en place d'un service de soins non programmés susceptible de répondre aux besoins de nos concitoyens qui doivent à tout moment se sentir pleinement accompagnés par l'État ainsi qu'en sécurité sanitaire et médicale. Nous connaissons votre attachement aux missions de service public et au maillage territorial des unités de soins. Pouvez-vous indiquer les mesures concrètes que vous comptez prendre afin d'assurer avec les élus l'égalité d'accès à des soins de qualité et de proximité pour tous les Français ? *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.)*

M. le président. La parole est à Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes.

M. Christian Jacob. Qui peut remercier M. Travert de sa question !

Mme Marisol Touraine, *ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes.* Monsieur le député, le centre hospitalier public du Cotentin est en effet confronté depuis plusieurs mois à d'importantes difficultés de recrutement de médecins, en particulier urgentistes. Il a été contraint cet été de fermer temporairement les urgences de Valognes, car les patients ne pouvaient y être accueillis dans les conditions de

sécurité nécessaires faute de professionnels. Je tiens à répéter que les difficultés de Valognes ne sont en aucun cas liées à des problèmes budgétaires ; elles tiennent uniquement à des problèmes de recrutement.

Votre collègue Geneviève Gosselin-Fleury et vous-même, monsieur le député, vous êtes immédiatement mobilisés afin de vous assurer que la continuité des soins serait garantie.

M. Yves Censi. C'est une question orale sans débat !

Mme Marisol Touraine, ministre. Plusieurs mesures ont été prises et je me suis engagée à vos côtés. Les SMUR voisins et les urgences du service de Cherbourg ont ainsi été mobilisés, ce dont je remercie tous les professionnels.

M. Yves Censi. Et l'hôpital d'Espalion ?

Mme Marisol Touraine, ministre. Le fonctionnement du SMUR a été rétabli à Valognes dès le mois d'août afin d'assurer la réponse aux besoins vitaux. Il sera évidemment maintenu, j'en ai pris l'engagement devant vous. L'objectif est désormais d'ouvrir à Valognes un centre de soins non programmés. Des recrutements de praticiens hospitaliers sont en cours. Un pôle de santé ambulatoire animé par des médecins libéraux et le maire de Valognes avec le soutien de l'agence régionale de santé est en cours d'élaboration. Plus généralement, nous travaillons à l'organisation territoriale des urgences. J'aurai prochainement l'occasion d'annoncer des mesures visant à favoriser l'attractivité des carrières de praticien hospitalier et à améliorer l'organisation territoriale des urgences. Comme vous le voyez, monsieur le député, nous travaillons au service public hospitalier dans tous les territoires et à Valognes en particulier. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Travert](#)

Circonscription : Manche (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3265

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 octobre 2015](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [28 octobre 2015](#)